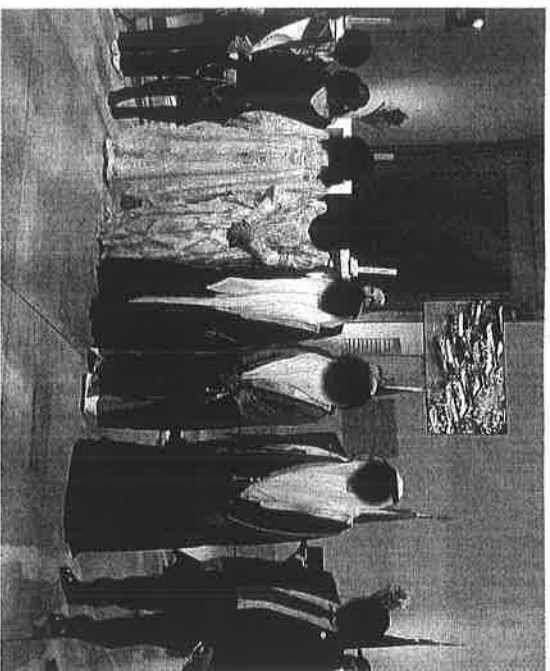


immensurable fraude sociale. Des dizaines de travailleurs - cuisiniers, secrétaires, responsables administratifs, traducteurs, chauffeurs et femmes de ménage - n'ont jamais été déclarés et ont été payés au noir, donc sans protection sociale en cas d'accident, ans indemnités de licenciement et sans pouvoir prétendre à une pension.

Cette forme d'esclavage moderne s'y déroule depuis plus de 40 ans. La DH a pu entrer en contact avec plusieurs anciens employés qui ont tous été victimes de cet employeur irrespectueux, protégé par l'immunité diplomatique.

"L'ambassade est ouverte depuis 1976 et aucun travailleur n'a été déclaré jusqu'en 1994. Donc, tous ceux qui ont travaillé à l'ambas-

monde touchait presque la moitié de son salaire net au noir. L'autre moitié était payée en cash, après signature d'un reçu", relate-t-il. "En 2019, certains ont



Des diplomates et des employés de l'ambassade, lors d'une réception pour la fête nationale émiratie au palais des Beaux-Arts. © DR

travail accompli en son sein, à l'exception des missions diplomatiques. Une manière, selon les anciens employés, d'éviter des poursuites judiciaires.

En juillet, puis en octobre, une dizaine d'employés de l'ambassade ont ainsi été licenciés parmi les quelque trente travailleurs. Et d'autres pourraient encore l'être. La fraude dénoncée - au vu du nombre d'employés dont les droits ont été bafoués et de la période infractionnelle - est énorme ! Il est question d'un préjudice de centaines de milliers d'euros.

Contactée via plusieurs canaux, notamment par l'intermédiaire de l'un de ses avocats, l'ambassade n'a pas donné suite à notre demande d'interview.

"C'est du jamais-vu dans une ambassade"

l'avocat Antoine Chomé défend quatre anciens employés de l'ambassade.

l'avocat pénaliste Antoine Chomé est le conseil de quatre anciens employés de l'ambassade des Émirats arabes unis à Bruxelles.

Pour lui, une ambassade de cette envergure qui fait de la fraude sociale de grande ampleur, c'est du jamais-vu ! "Le pire, c'est qu'elle ne s'arrête pas. Elle est gérée par une direction autonome, où les employés sont menacés d'être mis à la porte

dès qu'ils bougent le petit doigt. C'est une gestion managériale d'un autre âge", commente-t-il. "Il faut bien comprendre que mes clients ont toute une partie de leur carrière professionnelle qui n'est donc pas reconnue, car ils n'ont pas été assujettis à la Sécurité sociale pendant plusieurs années. Des années qui ne rentreront donc pas en ligne de compte pour le bénéfice de leur pension ou les autres droits sociaux. Par exemple, l'un de mes clients qui était chauffeur

n'a pas été déclaré du 15 octobre 1997 au 2 mars 2008. Et un autre, qui était cuisinier, n'a pas été déclaré d'octobre 1997 au 31 janvier 2012", explique l'avocat. "Début 2020, des travailleurs ont réagi. L'ambassade a nié le fait de payer en noir et a commandé un nouveau changement de stratégie : transférer tout le personnel à une société, pour sortir le risque d'être poursuivi pour les dizaines d'infractions au Code pénal social commises depuis de nombreuses années", souligne Antoine Chomé. "L'ambassade utilise son immunité diplomatique pour

s'autoriser à faire ce genre de choses. S'il n'y avait pas l'immunité diplomatique, l'inspection sociale aurait effectué des contrôles, voire des saisies, depuis bien longtemps. C'est ni plus ni moins un détournement des règles diplomatiques pour se sentir au-dessus des lois applicables en Belgique", estime-t-il.

De son côté, l'auditorat du travail de Bruxelles est également bien au courant de la problématique. "Un dossier est en effet ouvert à l'auditorat du travail de Bruxelles. Ce dossier porte sur plusieurs questions en relation avec une partie du personnel employé par l'ambas-

ran. Il nous a dénoncé", raconte une ancienne employée. "C'est lui qui choisissait mes dates de congés. Les heures supplémentaires n'étaient pas payées, ou à des tarifs différents selon son humeur. Il appliquait les règles qui l'intéressaient et bannissait celles qui ne l'intéressaient pas. L'ambassadeur a été prévenu de nombreuses fois mais n'a rien fait", dit-elle. "Ce monsieur faisait aussi des remarques racistes et sexistes. Je l'ai entendu faire des commentaires sur ma tenue vestimentaire, alors que je m'habille de manière classique. Il m'a aussi interrompu plusieurs fois en me disant de laisser parler mon collègue masculin."

Un ancien chauffeur, qui a travaillé sept ans à l'ambassade, a été l'une de ses cibles. "Il nous a dénoncé", raconte une ancienne employée. "C'est lui qui choisissait mes dates de congés. Les heures supplémentaires n'étaient pas payées, ou à des tarifs différents selon son humeur. Il appliquait les règles qui l'intéressaient et bannissait celles qui ne l'intéressaient pas. L'ambassadeur a été prévenu de nombreuses fois mais n'a rien fait", dit-elle. "Ce monsieur faisait aussi des remarques racistes et sexistes. Je l'ai entendu faire des commentaires sur ma tenue vestimentaire, alors que je m'habille de manière classique. Il m'a aussi interrompu plusieurs fois en me disant de laisser parler mon collègue masculin."

La Commission des bons offices a pour objectif d'œuvrer à la résolution des problèmes entre du personnel occupé dans les missions diplomatiques et leur employeur. Elle peut convaincre des États étrangers et influencer sur leurs décisions, mais ne pourra jamais les contraindre au respect de la législation belge...



L'avocat pénaliste Antoine Chomé. © BELGA

La M

L' di

Le tr:

Le tr: droit:

Le tr: droit:

Le tr: droit:

Le tr: droit: